

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

composant bi-isocyanate /poly – isocyanate pour la fabrication de polyuréthanes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Suter Kunststoffe AG
Rue:	Aefligenstrasse 3
Lieu:	CH-3312 Fraubrunnen
Téléphone:	+41 (0)31 763 60 60
e-mail:	info@swiss-composite.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse Notrufnummer: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

MDI modifié avec du tripropylène glycol;

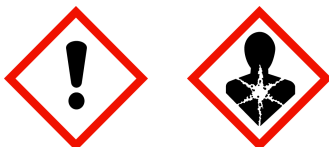
4,4' Methylendiphenyl diisocyanate, oligomers (homologous);

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:


Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 2 de 11

H317	par inhalation.
H351	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Peut irriter les voies respiratoires.
	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

2.3. Autres dangers

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Isocyanate

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	25 - 50 %
	202-966-0 615-005-00-9 01-2119457014-47	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373	
75880-28-3	MDI modifié avec du tripropylène glycol	25 - 50 %
	500-262-0 01-2119485612-35	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373	
25686-28-6	4,4' Methylene-diphenyl diisocyanate, oligomers (homologous)	10 - 20 %
	500-040-3 01-2119457013-49	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 3 de 11

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Dyspnée, Toux, Malaises d'origine asthmatique
Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec, Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote, de vapeurs d'isocyanates et de traces de cyanure d'hydrogène.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Bien nettoyer les surfaces contaminées.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir avec un produit hydrophile humide (par ex. sable, sciure de bois, liant pour produits chimiques).
Collecter dans un récipient à déchets au bout d'environ 1 heure, ne pas fermer le récipient (formation de CO₂).
Maintenir humide et conserver 7 à 15 jours à l'extérieur, dans des lieux sûrs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

aucune/aucun

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 4 de 11

Ne pas inhaler les vapeurs.

Information supplémentaire

Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Protéger des radiations solaires directes.

Ne pas stocker à des températures de moins de 10°C, Ne pas stocker à des températures de plus de 40°C

Pour des renseignements plus amples, veuillez lire notre fiche de données, chapitre « Manipulation et stockage » ainsi que la notice technique.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,05 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	0,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,05 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	50 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	28,7 mg/cm ²
75880-28-3	MDI modifié avec du tripropylène glycol			
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	50 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	0,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	28,7 mg/cm ²
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,05 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,05 mg/m ³
25686-28-6	4,4' Methylene diphenyl diisocyanate, oligomers (homologous)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,05 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	0,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,05 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	50 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	28,7 mg/cm ²

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		1 mg/kg
75880-28-3	MDI modifié avec du tripropylène glycol	
Eau douce		> 1 mg/l
Eau de mer		> 0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		> 1 mg/l
Sol		> 1 mg/kg
25686-28-6	4,4' Methylene-diphenyl diisocyanate, oligomers (homologous)	
Eau douce		> 1 mg/l
Eau de mer		> 0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		> 0,1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
 Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Ne pas inspirer les vapeurs.
 Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)
 Matières appropriées pour un contact prolongé, direct (recommandation: Indice de protection 6, correspondant au temps de perméation (durée d'utilisation) > 480 minutes d'après EN 374) :
 caoutchouc butyle (butyle) avec une épaisseur minimum de 0,7mm, tels que les gants de protection <Butoject 898> de la société KCL.
 Caoutchouc nitrile (nitrile) avec une épaisseur de 0,4 mm : tels que les gants de protection <Camatril Velours 730> de la société KCL.
 A cause de la grande variation de modèles, il est important d'observer la notice d'instructions des fabricants de gants.
 Les indications données font référence à des informations fournies par les fabricants de gants, ou elles sont déduites par voie analogique à partir des données de produits similaires. Attention: en pratique, la durée d'utilisation journalière des gants contre risques chimiques peut varier considérablement, voire diminuer en fonction des différentes grandeurs d'influence telle que la température, par rapport au temps de perméation défini d'après EN 374.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
 En cas de traitement par pulvérisation, utiliser une protection respiratoire individuelle à adduction d'air avec apport d'air frais ou (seulement à court terme) un filtre combiné A2-P2.

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 6 de 11

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	De moisi	
pH-Valeur:		non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		> 300 °C
Point d'éclair:		196 °C

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif.

Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Pression de vapeur:		non déterminé
Hydrosolubilité:	Réagit violemment au contact de l'eau.	
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)		20 - 40 mPa·s
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé

9.2. Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

10.2. Stabilité chimiqueA partir de 200 °C env., polymérisation et dégagement de CO₂.**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec les amines et les alcools; en présence d'eau, dégagement de CO₂ entraînant une augmentation de pression dans les fûts fermés, d'où risque d'éclatement des fûts.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. (> 200°C)
Eviter l'humidité atmosphérique.

10.5. Matières incompatibles

Amines, Comburant, fortes, Acides, alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable. L'atmosphère d'essai créée lors de l'étude sur des animaux n'est pas représentative des environnements de travail, du mode de commercialisation de la substance et du mode d'utilisation auquel on peut s'attendre raisonnablement pour la substance. Par conséquent, les résultats de l'essai ne peuvent pas être appliqués directement à des fins d'évaluation des dangers. Sur la base de l'opinion d'experts et du poids des éléments de preuve, une classification modifiée pour toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Évaluation: Nocif par inhalation.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 9400 mg/kg	Lapin	OECD 402	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 (1,5) mg/l	Méthode: Avis d'expert		
75880-28-3	MDI modifié avec du tripropylène glycol				
	orale	DL50 > 15800 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 7940 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 (0,368) mg/l	Rat		
25686-28-6	4,4' Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers (homologous)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 9400 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer.

Mutagenicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique**Observations relatives à la classification**

"Avec les personnes hypersensibles, des réactions comme la toux ou des troubles respiratoires peuvent apparaître même avec des concentrations méprisables d'isocyanate; pour cela, prendre soin que la pièce soit

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 8 de 11

bien aérée et ventilée."

En cas de contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1640 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 100 mg/l)	3 h	Boue activée		
75880-28-3	MDI modifié avec du tripropylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1640 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 100 mg/l)	3 h	Boue activée		
25686-28-6	4,4' Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers (homologous)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1640 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 100 mg/l)	3 h	Boue activée		

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane				
	Biodégradabilité (OCDE): 302 C	0 %	28		
	c'est-à-dire non dégradable par nature				
75880-28-3	MDI modifié avec du tripropylène glycol				
	Biodégradabilité (OCDE): 302 D	0%	28		
	c'est-à-dire non dégradable par nature				
25686-28-6	4,4' Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers (homologous)				
	Biodégradabilité (OCDE): 302 C	0%	28		
	c'est-à-dire non dégradable par nature				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5,22

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	92	Cyprinus carpio (Carpe)	OECD 305 E
75880-28-3	MDI modifié avec du tripropylène glycol	200	Cyprinus carpio (Carpe)	
25686-28-6	4,4' Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers (homologous)	200	Cyprinus carpio (Carpe)	OECD 305 C

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 9 de 11

12.4. Mobilité dans le sol

Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit réagit avec l'eau à l'interface avec dégagement d'anhydride carbonique en donnant naissance à un produit de réaction insoluble, à hautpoint de fusion (polyuréte). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyuréte est inerte et non dégradable.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Étant donné que seulement les conditions d'utilisation chez l'utilisateur permettent d'attribuer un code spécifique de déchets, il n'est pas possible de spécifier un code de déchets pour ce produit de départ en conformité avec le répertoire Européen de déchets.

Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 10 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 56: 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes > 0,1% (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

ZH 1/34 « Fiche technique: Production de polyuréthane/d'isocyanates (M 044) »

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

MDI modifié avec du tripropylène glycol

4,4' Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers (homologous)

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mesures de protection pour la manipulation de pièces fraîchement moulées en polyuréthane :

Les surfaces découvertes des pièces moulées en polyuréthane en utilisant cette matière première, peuvent contenir (en fonction des paramètres de production appliqués) encore des traces de substances (tels que produit de départ et de réaction, catalyseurs, agents de séparation) ayant un effet dangereux (nocif, irritant, corrosif, sensibilisant). Eviter le contact de la peau avec les traces de ces substances.

Utiliser au moins des gants de protection textiles appropriés, préférablement revêtus sur la face extérieure d'un renfort en caoutchouc nitrile, PVC ou PUR au niveau du paume et des doigts, lors du démoulage ou autre opérations de manipulation des pièces fraîchement moulées. Porter des vêtements de protection à manches

RAKU-TOOL PH-3923 Isocyanat

Date d'impression: 24.05.2018

Page 11 de 11

longues, adaptés aux conditions entraînées par une manipulation normale des pièces fraîchement moulées en polyuréthane.

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Références littéraires et sources importantes des données Règlement (CE) n° 1907/2006; Règlement (CE) n° 1272/2008

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)